



Association Chats des Rues

La newsletter de l'association – Octobre 2013

Collecte alimentaire à Rosny-sous-Bois



380 kg de nourriture, d'une valeur de 1 000€, ont été offerts à ACR le samedi 6 octobre 2013 par les habitants de la ville de Rosny. Le supermarché Super U situé au 32-34 rue du Général Gallieni, nous avait ouvert ses portes.

La mairie de Rosny soutient fortement la stérilisation des chats des rues avec ACR et avait informé ses habitants par le canal du journal municipal de la collecte.

Plus de 300 personnes sont venues rencontrer Angela et les bénévoles qui tenaient le stand, nous parler de leur chat ou nous poser des questions sur nos missions. Nous avons fait des adhésions et pris de nouveaux contacts pour des familles d'accueil.

La nourriture récoltée a ensuite été répartie entre le refuge et les nourriciers qui veillent sur les chats des rues de Rosny au quotidien.

Soutenez la pétition pour un nouveau statut de l'animal !



Les philosophes **Florence Burgat, Luc Ferry, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay, Michel Onfray**, le neuropsychiatre **Boris Cyrulnik**, l'astrophysicien **Hubert Reeves**, le moine tibétain et docteur en génétique cellulaire **Mathieu Ricard**, ... 24 parmi les plus prestigieux des intellectuels français ont lancé un manifeste, le 24 octobre, appelant à une **évolution du régime juridique de l'animal**.

Il s'accompagne d'une pétition que l'on peut signer sur le site www.30millionsdamis.fr **Lire la suite...**

Un chat trouvé dans une poubelle...



Au moment de rentrer sa poubelle, Alain est surpris de voir le couvercle se soulever par à coups. Intrigué, il soulève délicatement le couvercle.... ???
Quelle surprise ! Un chat y a été enfermé.

Malgré des recherches très poussées, impossible de retrouver ses propriétaires. En effet, lorsque les personnes déménagent, il est parfois difficile de les prévenir que leur chat ou chien, même identifié, a été retrouvé. **Lorsque vous changez d'adresse, n'oubliez d'en avvertir le fichier félin : I-CAD au 0810 778 778.**

Néanmoins, tout va bien pour le minou ! Après cette mésaventure, il s'est retrouvé avec les copains et copines au refuge et a été adopté.

Une histoire qui finit bien. Pensez à ses copains et copines !!!

Soutenez la pétition pour un nouveau statut de l'animal !

[Lire la suite](#)

Depuis 1804, le Code civil, rédigé sous Napoléon, définit l'animal comme un « bien meuble ». En effet, son article 528 précise que « sont meubles par nature les animaux et corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, soit qu'ils ne puissent changer de place par l'effet d'une force étrangère. » Les signataires demandent que l'on définisse désormais l'animal comme un « être sensible », c'est-à-dire capable de ressentir le plaisir et la douleur notamment, ce que confirme la recherche scientifique. Cette dignité d'être sensible était déjà conférée à l'animal par les philosophes de l'Antiquité et lui est reconnue par la plupart des pays européens. Rien de bien révolutionnaire, donc... Sauf que cette révision se heurte à divers lobbys influents au parlement : agriculture intensive, chasse, industrie de l'expérimentation animale. D'où la nécessité de signer massivement la pétition. **Il s'agit là d'un sujet fondamentalement politique car le rapport à l'animal est un étalon du degré de civilisation d'une société.**

Il appartient désormais aux politiques de se saisir du sujet et d'en proposer une transposition législative. Un colloque international sur le droit des animaux aura par ailleurs lieu au Sénat le 7 février 2014. Il sera coprésidé par Matthieu Ricard, Chantal Jouanno et Yves Coppens.